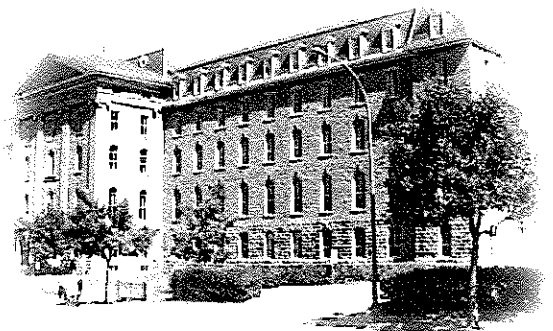


**BILAN DES ACTIVITÉS
SUR LES MESURES
D'URGENCE**

**DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
POUR L'ANNÉE 1998**



**RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE MONTRÉAL-CENTRE**



L'ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

LA MISSION DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

La mission de l'ensemble des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux est de préserver la vie et la santé. Cette mission sert de base aux volets d'intervention qui modèlent l'organisation régionale du réseau.

Les trois volets qui permettent d'actualiser la mission couvrent les champs de la santé physique, incluant *les services préhospitaliers, la santé publique et les services psychosociaux.*

LES FONCTIONS

Dans le réseau de la santé et des services sociaux de la région de Montréal-Centre, l'organisation des mesures d'urgence se situe à deux niveaux.

- **La Régie régionale** assume les fonctions de coordination et de support aux établissements. Par ces fonctions, les liens et les communications sont assurés avec les principaux partenaires :
 - le ministère de la Sécurité publique et la Direction régionale de la Sécurité civile;
 - le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Coordination ministérielle des mesures d'urgence;
 - la Communauté urbaine de Montréal et le Centre de coordination de la sécurité civile, la Société de transport de la CUM, le service de police de la CUM;
 - les 29 municipalités du territoire, leurs SPI (Services de Prévention des Incendies) et les services aux sinistrés;
 - les organismes bénévoles : la Croix-Rouge, Intervention d'Urgence Para-Service, les CB amateurs.

La description de ce mécanisme de coordination a été expliqué dans un plan de coordination des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux de la région de Montréal-Centre en situation de sinistre et/ou de désastre (PCO). Un document de support a été présenté et diffusé à l'ensemble des professionnels de la Régie régionale de Montréal-Centre et aux partenaires du réseau.

- **L'établissement** assume les fonctions de planification des mesures d'urgence et d'intervention en situation de sinistre pour l'ensemble de ses installations et résidences de type supervisées.
 - L'établissement est le responsable ultime de l'élaboration d'un plan des mesures d'urgence (**PMU**) qui trace un tableau de la connaissance de son milieu, inventorie et priorise les vulnérabilités, développe un plan d'intervention adapté à chacune des vulnérabilités, et maintient à jour un plan de recouvrement (**PR**).

LES STRUCTURES DE COORDINATION

1. Le comité de coordination du réseau de la santé et des services sociaux sur les mesures d'urgence (**COSMU**) a été constitué en 1992. Il avait à l'origine pour mandat de finaliser l'élaboration d'un plan de coordination des mesures d'urgence pour l'ensemble du réseau.

En 1996, le **COSMU** ajoutait un volet à son mandat en devenant un outil de transmission de l'information entre les différents intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, un lieu d'échanges spécifiques permettant la consultation et dégagant les recommandations sur les thématiques présentées.

Sa composition est représentative des quatre volets qui regroupent la fonction de coordination et de support aux établissements, à savoir :

- un coordonnateur du programme des mesures d'urgence pour le réseau d'établissements à la Régie régionale;
 - un superviseur aux mesures d'urgence et aux événements spéciaux de la Corporation d'Urgences-santé;
 - un conseiller aux services psychosociaux dispensés dans le cadre des mesures d'urgence des CLSC;
 - un conseiller à la santé au travail et environnementale de la direction de la santé publique;
 - un conseiller aux communications de la Régie régionale.
2. Le comité de coordination des mesures d'urgence (**CCMU**) est constitué dans chacun des établissements dans le cadre de l'actualisation du **PMU**.

Il est le centre où l'information est regroupée pour permettre aux membres du comité de décider des mesures à prendre. Il devient la pierre angulaire de la gestion de l'intervention. Il est le lieu de concertation, de décision et de coordination de l'ensemble des activités de l'organisation durant la période de crise. Il soutient le centre des opérations en lui fournissant l'aide matérielle et humaine non disponible sur le site même de l'intervention.

Sa composition est précisée dans le **PMU**. Il regroupe les directeurs, le responsable et les personnes du programme des mesures d'urgence de l'établissement et les représentants d'organismes externes directement concernés par l'événement.

Ce comité est actif même lorsqu'il n'y a pas de sinistre ou de catastrophe. Il sert à planifier les programmes de formation à dispenser au personnel de l'établissement. Il effectue la mise à jour et la révision du **PMU**. Il lui revient de préparer et de réaliser les exercices et simulations. Il peut également jouer un rôle conseil auprès de la direction de l'établissement en matière de mesures d'urgence.

Enfin, dans chacun des établissements, une personne est mandatée par la direction générale pour assumer la fonction de responsable des mesures d'urgence.

Les données de ce rapport ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire dont vous trouverez copie en annexe I.

Le tableau illustre le nombre d'établissements qui ont un **CCMU**. La première colonne indique le taux de réponse par catégorie d'établissements. La deuxième précise le nombre d'installations pour la catégorie d'établissements (par exemple, le CHUM regroupe 4 installations).

L'ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT ET DANS CHACUNE DE VOS INSTALLATIONS

ÉTABLISSEMENTS	INSTALLATIONS	COMITÉ DES MESURES D'URGENCE		NOMBRE DE RÉUNIONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
		OUI	NON		
Nombre de répondants par catégorie					
CHSGS 9 / 18 = 50%	34	15	2	54	135
CHSLD 37 / 59 = 62%	54	46	7	133	334
CHSP 3 / 4 = 75%	3	3		8	19
CHR-CR 13 / 15 = 76%	36	21	15	24	48
CLSC 19 / 29 = 65%	20	15	6	34	154
CPEJ 1 / 2 = 50%	14	3	10	16	22
TOTAL 82 / 127 = 64%		103	40	269	712
				$\mu = 3.28$	$\mu = 8.68$

LA PERCEPTION DES RISQUE LES PLUS IMPORTANTS ¹

MATIÈRES DANGEREUSES	DÉRAILLEMENTS DE TRAIN	PANNES ÉLECTRIQUES	ACCIDENTS ROUTIERS	ÉCRASEMENTS D'AVION
38	23	78	28	17
48%	29%	95%	35%	21%

INNONDATIIONS	TEMPS VIOLENTS	INCENDIES MAJEURS	TREMBLEMENTS DE TERRE	INTOXICATIONS ALIMENTAIRES
36	52	74	10	5
46%	66%	90%	12%	5%

PANNES D'ASCENSEUR	ALERTES À LA BOMBE	TROUBLES SOCIAUX	PRISES D'OTAGES	BRIS DE CONDUITES D'EAU
1	11	6	3	3
1%	14%	7%	3%	3%

NUAGES TOXIQUES	ÉPIDÉMIES	ATTAQUES SUR LA PERSONNE	INCIDENTS AVEC BLESSÉS MULTIPLES	FUITES DE GAZ NATUREL
4	1	3	1	4
5%	1%	3%	1%	5%

¹ Le nombre indique le total des établissements qui ont indiqué le risque.
Le pourcentage est établi par rapport au nombre d'établissements.

PLAN GÉNÉRAL		VOLET	VOLET	VOLET	VOLET
<i>Révision conception</i>	<i>Mise à jour</i>	<i>Connaissance du milieu</i>	<i>Étude de vulnérabilité</i>	<i>Communication du plan</i>	<i>Évacuation- confinement</i>
Pas de PMU	7				
1980	1				
1984	3				
1987	1				
1989		1			
1990	4				
1991	1				
1992	1				
1993	8	1	1		
1994	12		2	2	1
1996	12	2	2	1	2
1997	8	13	8	4	11
1998	12	44	34	24	37
Total	63	61	47	32	50

NOMBRE D'ACTIVITÉS DE FORMATION SUR LES MESURES D'URGENCE

<i>TYPE DE FORMATION SUIVIE</i>	<i>NOMBRE DE PERSONNES</i>
1. Intervention et prévention des incendies	4886
2. Guide des mesures d'urgence – code rouge	6169
3. Planification des mesures d'urgence dans les établissements du réseau	73
4. Intervention sociosanitaire dans le cadre des mesures d'urgence – volet psychosocial	106
5. Évacuation	1365
6. Fonctionnement du système d'alarme	54
7. Téléphonie	12
8. Manutention des patients	12
9. La réponse médicale aux actes antisociaux causés par des agents biologiques	2
10. Alerte à la bombe	20
11. Les systèmes de communication	30
12. Secourisme	40
13. Manutention et transport de matières dangereuses	34
14. Semaine de la prévention des incendies	400
15. Maniement des extincteurs	186
16. Pratique de verbalisation sur l'événement	20
17. Agents de sécurité et interventions d'urgence	62
18. Coordination des opérations	10
19. Sensibilisation adaptée aux usagers	60
TOTAL	13 541

LES COLLOQUES, CONGRÈS, SYMPOSIUMS

	Nombre de personnes
Association des chefs d'incendie – colloques sur la sécurité-incendie (personnes âgées)	4
Toronto – les appels à la bombe	2
Association des techniciens en prévention-incendies du Québec	1
TOTAL	7

NOMBRE D'EXERCICES ET DE SIMULATIONS DU PLAN DES MESURES D'URGENCE

Nature	Nombre de fois	Nombre de participants
Intervention – code rouge	157	2890
Évacuation	88	2340
Exercice annuel	64	1977
Système de ventilation	1	3
Système de rappel au travail	2	130
Activation du CCU	2	12
Violence (patients, actes antisociaux, etc.)	4	20
Panne électrique	12	84
Manutention et déclenchement du système d'alarme	13	53
Connaissance du plan des mesures d'urgence	3	56
Maniement des extincteurs portatifs	9	81
TOTAL	355	7 646

SINISTRES ET ÉVÉNEMENTS IMPLIQUANT LE PLAN DES MESURES D'URGENCE

<i>Événements</i>	<i>Description</i>	<i>Nombre</i>
Verglas janvier 1998	▪ Pannes électriques	45
	▪ Eau potable	2
	▪ Intervention psychosociale dans les centres municipaux d'hébergement. Interventions psychosociales en appui au personnel et aux bénévoles des centres municipaux d'hébergement – support médical et de nursing	9
	▪ Ouverture d'un centre d'hébergement pour accueillir des personnes ayant obtenu un congé d'un établissement de santé, d'employés et autres personnes victimes de la crise.	
Accidents de voiture	▪ Décès et blessés – Intervention psychosociale de crise et verbalisation sur l'événement	2
Explosions :		
Accueil Bonneau	▪ Groupes de jeunes enfants en visite et témoin de l'explosion. Interventions psychosociales et verbalisation sur l'événement. ▪ Personnes impliquées par l'événement - services médicaux, infirmier et psychosociaux.	1
	▪ Santé physique – urgences vers les CHSGS. Réception de 22 blessés	1
Labo Fasa-Friction	▪ Santé physique – urgences vers les CHSGS. Réception de 22 blessés	1
Bris de conduites d'eau	▪ Panne électrique – 2 jours	1
Incendies mineurs	▪ Ascenseur	3
	▪ Système de chauffage	1
	▪ Laboratoires	2
	▪ Unités de soins	9
	▪ Feux de poubelle	15
	▪ Chaufferie	2
	▪ Cuisine	1
	▪ Matelas	3
	▪ Toilette	2
	▪ Bureau	1
	▪ Toit	1
	▪ Panneau électrique	5
	▪ Chapelle	1

SINISTRES ET ÉVÉNEMENTS IMPLIQUANT LE PLAN DES MESURES D'URGENCE (suite)

<i>Événements</i>	<i>Description</i>	<i>Nombre</i>
Déversements de produits toxiques	▪ Mercure Laboratoire de CHSGS – 5 blessés	1
	▪ Produit toxique Laboratoire de CHSGS	1
Alertes à la bombe	▪ 24 appels, impliquant 13 établissements	24
Prise d'otage	▪ 1 prise d'otage impliquant 1 établissement	1
Troubles sociaux	▪ Meurtres – Intervention psychosociale par des professionnels de CLSC – verbalisation sur l'événement	6
Suicides et tentatives	▪ Dans la communauté – Intervention psychosociale par les professionnels de CLSC – verbalisation sur l'événement – intervention psychosociale suite à l'événement	3
	▪ En établissement - Intervention psychosociale par les professionnels de CLSC – verbalisation sur l'événement – intervention psychosociale suite à l'événement	5
Émeutes	▪ Soulèvement de la clientèle	1
Voies de faits	▪ Dans un établissement	1
« Mass casualty »	▪ Tour cycliste de l'île – 40 personnes en hypothermie et environ 300 autres ont été accueillis dans un C.H.	1
Panne téléphonique	▪ Suite à un accident de la route – panne de 24 heures du système téléphonique	1
Fuite de gaz	▪ Suite à des travaux sur le rue à proximité d'un C.H. – mesures de confinement mises en place	1

27 avril 1999

Jacques Grégoire

Coordonnateur du programme des mesures d'urgence pour le réseau d'établissements
et l'organisation de sécurité civile

RAPPORT ANNUEL 1998
SUR LES MESURES D'URGENCE

Nom de l'établissement :

Adresse :

Responsable des mesures
d'urgence :

Téléphone :

**S.V.P. - Retournez ce questionnaire au conseiller du programme des mesures
d'urgence à l'adresse suivante :**



**RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE MONTRÉAL-CENTRE**

3725, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 3L9

1. L'organisation des mesures d'urgence dans votre établissement et dans chacune de vos installations

	COMITÉ DES MESURES D'URGENCE		NOMBRE DE RÉUNIONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
	oui	non		
Installations				

2. Perception des risques les plus importants pour votre établissement

MATIÈRES DANGEREUSES	DÉRAILLEMENT DE TRAIN	PANNE ÉLECTRIQUE	ACCIDENT ROUTIER	ÉCRASEMENT D'AVION

INONDATION	TEMPS VIOLENT	INCENDIE MAJEUR	TREMBLEMENT DE TERRE	AUTRES

